

ABONNEMENTS

DEUX ABONNEMENTS... d'argent des 1er et 16 de chaque mois... se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annonces... 25 c la lig

Réclames... 50 c

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table of train schedules with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times.

Cahors, le 22 Octobre 1872.

Les élections de dimanche dernier ont été en grande partie favorables aux radicaux. Leurs candidats, MM. Niche, Méline et Paris ont été nommés dans l'Indre-et-Loire, les Vosges et le Calvados; mais dans ce dernier département, l'union ne s'était pas faite entre les partis conservateurs qui portaient trois candidats.

En Algérie, M. Crémieux triomphe; on s'y attendait.

M. Caduc, radical, a eu le dessus à Bordeaux sur de Forcade La Roquette, ancien ministre et l'un des esprits supérieurs qui défendent le plus vigoureusement les principes de la liberté commerciale.

Le candidat conservateur, M. Gérard, a été nommé dans l'Oise, et le candidat légitimiste M. Martin l'a emporté dans le Morbihan.

Le fait grave des élections de dimanche, c'est que plus de la moitié des conservateurs s'est abstenue de voter. Il faut ajouter que les radicaux n'ont eu qu'une imperceptible majorité, ce qui rend l'abstention des hommes d'ordre encore plus coupable.

Dans l'Indre-et-Loire, notamment, M. Niche n'a eu que deux mille voix de plus que M. Schneider, neveu de l'ancien président du Corps législatif. La conduite des hommes d'ordre dans cette circonstance impose à l'Assemblée nationale le devoir de déclarer que le vote sera désormais obligatoire.

pays qui souffre et lutte trop pour ne point oublier très vite. L'Assemblée a voté M. Lemoine, « ratifiera l'acte décidé du pouvoir exécutif. » Décidé est un mot bien trouvé et qui contient à lui seul toute la pensée est tout le système des Débats.

Descendant de sa thèse générale aux circonstances du moment, M. John Lemoine en en vient à nous dire :

On demande pourquoi le prince Napoléon serait exclu du territoire quand le comte de Chambord peut y venir et quand les princes d'Orléans peuvent y résider librement. La réponse n'est pas difficile. Le comte de Chambord ne conspire pas et n'a jamais conspiré; c'est contraire à son principe. Ce n'est pas la France qui lui manque, c'est lui qui manque à la France; on sait qu'il ne viendra que si on va le chercher, et qu'il ne prendra la couronne que si on va la lui porter.

En lisant ce passage, nous n'avons pu tout d'abord nous empêcher de reconnaître que les vérités adressées au comte de Chambord, pour être bien dures, n'étaient pas moins bien vraies et de plaindre, en même temps, un prince qui a mérité un si amer sarcasme. « Ce n'est pas la France qui lui manque; c'est lui qui manque à la France! » Quel reproche plus dur peut encourir un chef de famille royale qui a charge de pays, et qui, s'il n'avait pas manqué à ce pays, aurait pu le sauver de la misère présente et de toutes les catastrophes que l'avenir paraît réserver à cette nation?

Mais où les Débats manquent absolument de mémoire et de perspicacité, c'est quand ils jettent, bien à la légère, ces lignes : « Les princes d'Orléans ne sont pas des conspirateurs. Nous ne voulons pas, quoique l'entreprise soit attrayante, rappeler que la branche d'Orléans, depuis Philippe-Egalité jusqu'à Louis-Philippe, a été avant tout une branche conspiratrice; cela n'est point dans notre sujet. Nous ne voulons pas davantage demander si, à un moment donné, M. Thiers ne croira pas voir dans le comte de Paris ou dans le duc d'Anjou des conspirateurs autrement dangereux que n'a pu lui paraître le prince Napoléon; nous voulons simplement rappeler aux Débats ceci : « Est-ce que, au mois de décembre 1870, sous le prétexte, non pas de M. Thiers cette fois, mais de M. Gambetta, le grand policier de la dictature, M. Ranc, ne se rendit pas à l'armée de la Loire, ne chassa pas des rangs de nos soldats un prince d'Orléans, en déclarant qu'il était, lui aussi, un conspirateur? »

Ces princes malgré la référence que leur donne les Débats, peuvent donc être, eux aussi, considérés comme des conspirateurs, et, comme tels, reconduits à la frontière par la police, expulsés de France ni plus ni moins

que le prince Napoléon. Et vienne demain, comme elle viendra en effet, une seconde dictature gambettiste, tenez pour certain que M. le comte de Paris et MM. d'Aumale et Joinville seront de nouveau jetés hors du territoire, eux et leur faiblesse constatée par M. John Lemoine. Que diront alors les Débats de cette expulsion? La justifieront-ils comme ils justifient aujourd'hui l'acte injustifiable de M. Thiers?

Le parti radical déploie en ce moment... une activité dévorante. Tandis que M. Gambetta bauguait et discourait à Grenoble et dans les contrées alpestres, M. Louis Blanc explorait La Rochelle et le littoral de l'Océan, et M. Tolain se dirigeait lui, vers les rives de la Méditerranée.

M. Tolain a voulu traiter les matières d'économie politique et sociale à la Chambre; il n'a réussi qu'à montrer le vide de son esprit. Tout le monde se rappelle, en effet, sa fameuse théorie sur l'unité de tarif des transports par chemins de fer, présentée comme base de la réforme sociale et comme panacée souveraine.

Reproduire cette théorie et la reproduire en pleine réunion d'ouvriers, s'était s'exposer à un échec certain, c'était même sans doute s'exposer à un affront. Mais comme M. Tolain n'a pas pour le moment d'autres idées patriotiques à développer, et qu'il lui fallait absolument une ovation, il chercha quel stratagème pourrait bien être inventé par lui pour frapper l'imagination populaire.

Les Grecs avaient trouvé le fameux cheval de bois, grâce auquel ils pénétrèrent dans Troie, vainement assiégés depuis dix ans; M. Tolain trouva le pantalon bleu et la blouse de même couleur de l'ouvrier. Sous cet accoutrement, il se présenta à l'assistance réunie pour le recevoir : on le félicita chaleureusement, on applaudit avec enthousiasme à son idée, sur laquelle chacun s'extasia à qui mieux mieux.

O peuple français, combien as-tu dégénéré depuis que l'on a dit de toi que tu étais le plus spirituel de la terre! Combien de fois faudra-t-il te répéter, avec l'immortel fabuliste dont tu devrais bien graver les leçons dans ta mémoire, combien de fois faudra-t-il te répéter que « flatter vit aux dépens de celui qui l'écoute? »

Voilà un homme qui, depuis dix ans, n'a pas touché à un outil et n'est pas entré dans un atelier pour y travailler; voilà un homme qui, depuis dix ans, porte le costume et les habits du bourgeois. Eh bien! pour se faire favorablement accueillir de l'ouvrier, pour le flatter, il n'hésite pas à jouer une absurde comédie, se déguisant en travailleur et posant pour « l'homme du travail manuel, » selon sa propre expression.

Et tout le monde de l'applaudir, et tout le monde d'écouter ses paroles avec avidité. Et dans toute cette foule, il n'y a pas eu une personne de bon sens pour faire observer combien cette scène digne des tréteaux de la foire était ridicule, combien même celui qui en était l'auteur se moquait de son public!

Gazette de France.

On lit dans le Français :

« Sais-tu seulement recevoir un coup de pied? » dit

le célèbre Bilboquet à un personnage qui aspira à prendre place dans sa troupe. — Le parti radical vient de prouver qu'il possède à fond cet art rare et difficile. »

Le Français fait allusion à l'attitude résignée de la République française en présence du blâme sévère infligé par M. Thiers au citoyen Gambetta.

Liberté.

Le préfet de la Seine, avec un sang-froid qui touche à l'indifférence — d'autres diraient au cynisme. — annonce qu'il faut résolument renoncer à la continuation des grands travaux projetés, et notamment des suivants :

- Rue du Louvre prolongée. Rue aux Ours. Boulevard Saint-Germain et abords. Avenue de l'Opéra. Rue Réaumur. Rue de Rennes. Place du Roi-de-Rome et abords. Abords des Halles. Boulevard d'enfer. Avenue entre l'avenue de Tourville et le pont du Carroussel. Rue de l'Abbé de l'Épée. Rue Solferino. Boulevard Haussmann. Avenue des Amandiers. Place du Château-d'Eau. Quartier de la place Maubert. Rue Saint-André-des-Arts.

Il n'y a, ajoute le préfet, aucune place dans les finances municipales pour aucune subvention, pour aucune garantie d'intérêt à approuver ces projets. Il est bon que le public sache qu'il ne pourra être rien fait.

Ainsi, ce plan officiel rectificatif, teinté en rouge, publié par les soins de M. Hausmann et que nous avons sous les yeux est lettre morte. « Il est bon que le public le sache », dit M. Léon Say avec une trop visible satisfaction.

Nous ne savons si le public en prendra son parti sans murmurer; ce que nous pouvons dire, au nom de ce public si résigné, si passif, c'est que la ville de Paris vient en quelque sorte de déposer son bilan.

Nous n'entendons nullement faire l'apologie de M. Haussmann et de son administration; l'ex-préfet de la Seine, espèce de Louvois municipal, homme d'aptitudes merveilleuses, travailleur infatigable, avait pris à cœur cette transformation de Paris, et il en poursuivait la réalisation avec une ardeur, une passion telles, que tous les moyens lui paraient bons pour atteindre son but. Le préfet désavoué, abandonné par le pouvoir, condamné par le Corps législatif, comme il l'avait été par l'opinion publique, dut abandonner la direction des affaires municipales. Ses successeurs ne cessent de proclamer qu'il a trop fait, et mettent toute leur gloire à ne rien faire.

L'affaire Picard se complique. D'une part, l'Agence Havas nous transmet la note suivante :

Le bruit de la démission de M. Picard n'a eu d'autre motif que la lettre fautive qui a été envoyée

Revue des Journaux SANGUINÈDE Patrie.

On s'étonnait un peu, dans les cercles politiques, du silence gardé par le Journal des Débats sur l'incident du prince Napoléon. On n'aura vraiment rien perdu pour attendre. M. John Lemoine veut bien, nous donner sa théorie sur les mesures d'exception pareilles à celles que nous venons de voir s'accomplir, et cette théorie est tout simplement celles des lettres de cachet. D'après lui, un chef d'Etat est toujours autorisé à se mettre au-dessus des lois, à sortir de la légalité sans rentrer dans le droit, sans à soumettre ensuite, comme par une simple formalité, sa conduite aux Assemblées qui peuvent se réunir quelques jours, quelques semaines, quelques mois plus tard, quand le scandale est oublié, dans un

à M. Thiers. Toutes les autres explications de cet incident qui circulent sont contraires à l'exactitude des faits.

D'autre part, l'*Avenir national* publie une version aussi curieuse qu'inédite. Il n'y aurait eu ni papier volé ni faussaire; M. Picard aurait bien réellement donné sa démission que le ministre des affaires étrangères aurait acceptée avec enthousiasme; dès le lendemain, M. Picard serait arrivé à Paris et se serait rendu à l'Élysée où il aurait rencontré le ministre des finances.

Ici, nous laissons la parole à notre confrère :

Après un échange de compliments de condoléance, M. de Goulard aurait prié M. Picard de vouloir bien, son déménagement de l'ambassade achevé, passer au ministère des finances, pour régler une question pécuniaire.

— Que voulez-vous dire ? aurait alors demandé M. Picard.

— Vous avez, aurait répondu M. de Goulard, touché à titre d'indemnité de frais d'installation, une allocation dont le montant, aux termes du règlement, s'est élevé aux deux tiers de vos appointements d'une année. Or, ce même règlement (de 1835, je crois) porte que cette même subvention sera remboursée par tout titulaire qui n'aura pas passé seize mois dans son poste.

M. Picard, à cette révélation, se serait trouvé très-ému, aurait, sans mot dire, tourné les talons et se serait dirigé vers le cabinet de M. Thiers, où il serait entré en forçant la consigne.

Vingt-cinq minutes plus tard, M. Picard sortait du cabinet présidentiel, ministre de France à Bruxelles.

Il faudra pourtant bien que la lumière, et la lumière complète, se fasse sur cette scandaleuse affaire. La personnalité de M. Ernest Picard nous intéresse médiocrement; mais M. Ernest Picard à l'honneur de représenter la France à Bruxelles, et c'est la dignité même de notre représentation extérieure que compromettent les aventures grotesques dont il est le héros imaginaire.

Journal des Débats

Les journaux anglais nous donnent des informations relatives au traité de commerce. D'après le *Daily Telegraph*, les négociations se sont terminées à la satisfaction des deux parties, ce qui est peut-être beaucoup dire si l'on se rappelle les protestations des libre-échangistes anglais, et l'opposition non moins vive que le principe économique dont s'est inspiré le gouvernement français ont soulevée chez nous.

Le *Daily Telegraph* veut dire sans doute que les cabinets de Londres et de Paris sont parvenus à se mettre d'accord pour adopter une sorte de transaction entre les deux systèmes économiques qui se trouvaient en lutte dans cette affaire.

Selon le *Times*, le texte complet en anglais du nouveau traité est entre les mains du gouvernement français qui l'approuve. Il ne reste plus qu'à envoyer à Londres le texte français de ce document, après quoi viendra l'échange des signatures qui aura lieu, selon toute apparence, avant la fin d'octobre.

Ces nouvelles sont confirmées par une dépêche de Versailles. Cette dépêche ajoute que les négociations commerciales avec la Belgique et l'Italie, qui en sont toujours au même point, seront activement poursuivies après la signature du traité avec l'Angleterre, et aboutiront, selon toute apparence, au même résultat.

Courrier de France.

Un de nos correspondants mande d'Alsace ce qui suit :

J'avais, depuis bien longtemps déjà, entendu dire que les protestants se montraient beaucoup plus sensibles que les catholiques aux avances de l'Allemagne. Je n'attachais à ce dire aucune importance et j'avais tort, je dois le reconnaître. Je viens d'en avoir la preuve indiscutable. Le journal du pays annonçait, il y a quelques jours, que vingt-deux jeunes gens de la commune de Weibruch venaient de s'engager dans le régiment qui tient garnison de ce côté. Je ne vis là d'abord qu'une nouvelle ruse semblable à celles que je vous ai déjà signalées, mais on m'affirma de telle sorte que le fait n'était que trop réel que je me résolus à faire le voyage pour arriver à une certitude absolue.

La commune de Weibruch comprenait 50 jeunes gens de la classe de 1831. Sur ce nombre, 28 étaient catholiques, 22 protestants. Les premiers sont tous partis; tous les autres sont restés. J'ajoute, et malheureusement je suis trop sûr de ne pas être démenti, que dans toutes les communes de l'Alsace, les mêmes faits se produisent.

Je ne veux certes pas dire que tous les protestants se rallient à la Prusse : loin de là, et je pourrais citer nombre d'entre eux qui donnent tous les jours des preuves de leur patriotisme et de leur amour pour la France; mais je considère comme incontestable que, toutes les fois qu'il se produit une défection, une apostasie, il y a neuf chances sur dix pour que le coupable soit protestant. A Haguenau, par exemple, il n'est resté qu'un conscrit en état de porter les armes et il est protestant. A Strasbourg, à Mulhouse, dans toute l'Alsace enfin, j'ai observé les mêmes faits et, en dehors même des impressions, le fait est considéré par tout le monde comme hors de doute.

Français.

Ce n'est plus à un journal protestant français, comme le *Temps*, que le malheureux abbé Michaud adresse ses élucubrations; le voilà devenu collaborateur en titre de la *Gazette de Cologne*, cette feuille bismarquistique qui chaque jour insulte la France. Sous ce titre : *Lettres de France*, par le D^r E. Michaud, la *Gazette de Cologne* du 16 octobre publie la première des communications que paraît devoir lui faire régulièrement l'ancien vicaire de la Madeleine.

Dans cette lettre, M. Michaud donne des conseils d'ami au gouvernement prussien. Il se propose de lui démontrer, — ce qui est, du reste, parfaitement exact, — qu'il n'y a pas à faire de distinction, pour les doctrines et la fidélité du Saint-Siège, entre les jésuites et les évêques. « Que l'Allemagne, ajoute-t-il, se le tienne pour dit ! Les jésuites expulsés, le jésuitisme demeure encore fermement établi au sein du pays. Les jésuites en noir sont partis, ceux en violet sont restés, et ces derniers ne sont en aucune façon plus inoffensifs que les premiers. »

Et M. Michaud engage les « gouvernements allemands » à ne pas croire « leurs intérêts sauvegardés par un compris avec le romainisme et ses représentants officiels, les évêques. »

Les « gouvernements allemands » ne manqueraient pas d'être reconnaissants à M. Michaud du zèle qu'il manifeste pour leurs « intérêts. »

Union

Les pèlerinages sauveront la France, en substituant la foi à l'athéisme, la soumission à la révolte, l'esprit de sacrifice à l'esprit de jouissance, l'amour de Dieu et de la France, qui produit les nobles sentiments et les grandes actions, à l'amour de soi qui engendre les lâchetés et les abaissements; ils la sauveront en écrasant les sept péchés capitaux qui font les communs; et ressuscitant les vertus qui font les citoyens et les soldats, ils apprendront à dompter l'ennemi du dedans comme l'ennemi du dehors.

Déjà les progrès sont immenses; la réaction est admirable: elle suit une marche logique.

L'incrédulité, avec tous les maux qu'elle produit, est venue de haut en bas; elle a quitté les sommets; elle règne maintenant dans les foyers. La bonne société française donne l'exemple du retour à la foi, avec le même entraînement qu'elle donnait, il y a cent ans, l'exemple de la prévarication. Ses leçons sont descendues dans les masses, et se traduisent chaque jour par d'effrayantes explosions. La vérité suivra la même route que l'erreur; elle ira de haut en bas, et prévenant, il faut l'espérer, les derniers écroulements, elle fera la nation sur les éternelles données; elle la remettra dans ses voies providentielles, et la rajournera.

La France a été la première coupable; elle a été aussi la première châtiée. Les nations qui l'imitent dans ses aberrations sont sous la menace des mêmes châtiements. La France semble destinée à conduire le monde; dans le bien comme dans le mal, elle donne le brauc et sert de chef de file. Le retour de la France à la foi serait le signal pour le monde entier d'une ère nouvelle de foi et de régénération.

Il n'y a qu'une question dans l'univers: Jésus-Christ. Toutes les autres découlent de celle-là. La France revenant à Jésus-Christ, le seul nom par lequel les hommes sont sauvés retrouvera la vie et la rendra à la terre.

Soutenons-nous, relevons-nous par ces pensées, et n'oublions jamais que lors même que la France et la société seraient condamnées à périr, chacun de nous peut se sauver. Cette idée, qui doit être le fond même de notre existence, arrêtera le découragement.

En travaillant pour soi, chacun de nous travaillera pour les autres.

Ce que nous ferons pour notre salut et la gloire de Dieu servira à la gloire et au salut du monde.

Après cent ans de corruption et cent ans de décadence, fruit de la corruption, il faut revenir ou sombrer ! En avant, c'est l'abîme ! en arrière, le salut ! Retournons ou mourons !

Le 6 octobre 1872 à Lourdes.

Lourdes, ce nom inconnu hier encore, qui l'ignore aujourd'hui, dans le plus humble de nos hameaux ? Une pauvre enfant du peuple a entendu, là, devant cette anfractuosité du rocher, la parole de Marie, et sur ce coin de terre, sont fixés aujourd'hui les yeux du monde et le cœur de ceux qui prient pour la patrie.

Chaque jour amène aux pieds de la Vierge des milliers de pèlerins, chaque jour de nouvelles processions se déroulent comme une guirlande, de la gare de Lourdes à la grotte miraculeuse.

Sur les bords du Gave écumeux, au sommet de la montagne qui domine le coteau sur lequel est bâtie la petite ville de Lourdes, s'élève le château fort, son donjon, ses murs dont les mille meurtrières regardent la vallée.

Au dessous du fort sévère et menaçant, la vallée riante qui semble se bercer au bruit du torrent furieux.

Une île qu'entourent, d'un côté le Gave, de l'autre le ruisseau qui descend de la montagne, formé ce que l'on appelle la Prairie; elle est dominée, à droite par un mamelon sur lequel siffle à chaque instant la locomotive qui amène les foules; à gauche, elle est bornée dans la direction de Cautebert, par les monts étagés qui de gradin en gradin semblent monter jusques aux nues.

En face du fort, par delà la Prairie, se dresse de l'autre côté de la vallée, aux flancs du roc sacré, le fort de la Vierge; l'église a la flèche élançée aux soubassements robustes, sortie de la terre en quelques années, sous le souffle puissant de la Foi.

Le fort de l'Homme, le fort de Marie se regardent.

Impuissants ont été les forts, impuissantes les armées; irrésistible et victorieuse, sera la main de Celle que nous allons prier !

La route qui conduit à la Grotte, descend de Lourdes par une pente sinieuse, franchit le Gave et se divise au fond de la vallée en deux voies, dont l'une descend encore jusqu'à la Grotte et l'autre monte jusqu'à l'église.

C'est là, sur le sol de cette route, sur le gazon de la prairie, dans cette église, devant cette grotte, que s'est accomplie cette éclatante manifestation de la foi, prière ardente pour la patrie, que la Vierge aura portée aux pieds de son fils.

Dès la veille les foules accourent; la nuit, le matin sans trêve ni repos, les trains surmenés, versent à la gare de Lourdes des flots de pèlerins.

A minuit, commencent les messes; à chaque autel, de nombreux prêtres attendent pendant que l'officiant termine le saint sacrifice, un autre revêt les habits sacerdotaux, prêt à lui succéder. A chaque autel aussi, des fidèles nombreux, viennent recevoir le pain de vie.

Bientôt les vingt-sept autels de l'église, de la crypte et de la grotte, sont insuffisants: des tables, de grandes caisses sont apportées; on les adosse à un rocher, à un arbre, à un mur; une nappe les recouvre, des cierges sont plantés, dans un trou du roc au bout d'un bâton de pèlerin. Il y a bientôt cinquante autels, et depuis minuit jusqu'à midi, pas un ne reste un moment inoccupé.

Cependant la nuit se fonde peu à peu, l'aube paraît le jour approche; un jour brumeux froid, pluvieux comme le jour de la veille. Une messe pontificale et les vêpres doivent être célébrés dans la Prairie. Si le temps est mauvais, ces offices auront lieu dans la grande chapelle. Chacun interroge le ciel avec anxiété; on redoute la pluie pour la belle cérémonie qui se prépare.

Mais tout à coup, à neuf heures, les nuages s'enroulent, un soleil resplendissant inonde les monts et les vallées; la terre semble se réveiller, les neiges scintillent au loin; les cœurs respirent et semblent dire à Dieu: Merci.

A dix heures, les évêques de Tarbes, Montauban, Agen, Luçon, Aire, Mendé, Carcassonne et un évêque des Indes, suivis d'un nombreux clergé, se rendent processionnellement à l'autel de la Prairie; la messe est célébrée par Monseigneur l'archevêque d'Auch, chantée par de nombreux orphéonistes, avec accompagnement de la fanfare de Lourdes; un discours est prononcé par Monseigneur l'évêque de Tarbes: il parle de Marie; il dit qu'il faut la prier pour la France. Les cris de *Vive Marie! Vive le Pape! Vive la France!* lui répondent.

La bénédiction apostolique est donnée à la foule qui lentement s'éloigne et se disperse. C'est l'heure du déjeuner, les uns reprennent la route de Lourdes, les autres se dirigeant vers l'élegante et rustique rotonde que le pèlerinage doit à la générosité de M. Henri Lasserre, vont s'asseoir par groupes autour des tables de marbre.

Il est une heure, le grand acte va s'accomplir.

Les délégués se sont rendus à l'antique église de Lourdes. Là les attendent les bannières que chacun va se disputer l'honneur de porter. Cinquante mille

fidèles attendant la procession; la route en est couverte, les monts et les rochers se couronnent d'une fourmillière humaine. Tous les yeux sont fixés sur Lourdes.

Enfin la procession débouche de la ville et en même temps les évêques et les prêtres non délégués, quittent la grande chapelle et descendent à sa rencontre; arrivés à l'entrée de la prairie, ils attendent.

L'immense procession descend toujours, les chants des cantiques, les sons de la fanfare remplissent les airs; deux cent cinquante bannières dont plusieurs d'une grande richesse, s'avancent et se balancent au soleil; la tête de la procession est déjà devant les évêques et la fin se perd encore dans les rues de Lourdes.

Alors se passe un fait qui produit dans le cœur de cette foule immense une émotion que rien n'égala jamais et que tous ceux qui l'ont ressentie ne pourront jamais, jamais oublier.

Les premières bannières se sont arrêtées, et laissant le passage libre, ont cédé le pas à une bannière de velours noir.

En tête on lit en lettres d'or :

MARIA;

Au-dessous, sur une banderolle :

In te speravimus;

Au milieu de la bannière est un écusson de gueules, à la bande d'or, accompagné de six couronnes d'or, posées en bande, trois en chef, trois en pointe, une couronne de comte le surmonte.

Au bas on lit :

ALSACE.

Une autre la suit, elle est blanche, mais un voile de deuil la couronne.

On lit d'un côté :

L'Alsace à N. D. de Lourdes.

De l'autre :

Consolatrix afflictorum ora pro nobis.

ALSACE.

Une autre encore la suit.

En haut on lit :

Spes nostra;

Au-dessous :

Mater misericordiae miserere plebi tuae;

METZ.

Miserere civitati.

A la suite en voici encore une autre.

En haut on lit aussi :

Spes nostra;

Au-dessous :

Solve vincula reis;

LORRAINE.

Au milieu de l'émotion et de l'attente générales, ces bannières s'avancent et prennent la tête du cortège. Elles s'inclinent devant les évêques, du côté de la grotte, du côté de la foule qui couvre la montagne et qui représente la France, et alors, une commotion électrique parcourt la grande assemblée; les mains applaudissent, mais les larmes sont dans les yeux, la douleur dans les cœurs; un immense cri de

Vive l'Alsace!

Vive la Lorraine!

retentit dans la plaine; la foule étagée dans la montagne le répète; les échos le renvoient et le renvoient aux monts qui les dominent, aux échos qui les entourent. D'échos en échos, de cime en cime, il montera jusqu'au ciel.

Au loin, sur la route, on voit briller l'immense bannière de Lille, que trois hampes supportent, celle des héros de Patay, celles d'Alger, Paris, Toulouse, Bordeaux, Clermont, Nantes, Marseille, Reims, Chartres, Carcassonne, le Puy et des centaines d'autres qu'il est impossible de noter.

Toutes ces bannières défilent devant les évêques et vont, traversant la Prairie, se ranger autour de l'estrade; seules, les bannières d'Alsace et de Lorraine, prennent place auprès de l'autel.

Les évêques s'avancent à la suite de la dernière bannière, et le flot d'hommes descend toujours, et mêlés et confondus, les fidèles de tout âge, de tout rang, de toute condition, entrent en masse compacte dans la Prairie et se groupent autour de l'estrade.

Ah ! nous entendons tous les jours, parler d'égalité par des gens qui la pratiquent bien peu ! Eh bien ! nous l'avons vue à Lourdes, dans toute sa beauté, dans les rangs des porte bannières, dans les rangs de la processions, dans ceux des fidèles se pressant autour de la table sainte, dans les rangs de ceux qui cote à cote vont s'asseoir sur les bancs de la rotonde champêtre, dans les rangs de ceux qui accourent autour de la fontaine merveilleuse, se passent de main en main, le verre grossier auquel boivent, tour à tour, le riche et le pauvre, le gentilhomme et l'enfant du peuple, la grande dame et la fille des champs.

Les vêpres commencent. La prairie retentit des chants sacrés. Un train en retard passe sur la hauteur et de toutes les portières des vivats sont envoyés aux frères de la Prairie.

C'est Monseigneur de Carcassonne, qui doit prêcher. Il s'avance, et passant devant la noire bannière, il s'incline, et les applaudissements, les cris de : *Vive l'Alsace! Vive la Lorraine!* lui répondent.

« Non, dit-il, ne criez pas, n'applaudissez pas ! c'est la prière qui convient aux cœurs affligés, aux peuples en deuil; prions donc, prions Marie, etc. » L'assemblée se calme et se tait, sous le charme de cette parole éloquent et généreuse.

Le sermon terminé, les neuf évêques s'avancent en avant de l'autel, la croix en main, la mitre en tête, leurs mains se lèvent pour bénir; dans la prairie, sur les monts, cinquante mille têtes se courbent et reçoivent la bénédiction.

La procession reprend sa marche et monte la voie qui conduit à la chapelle, les bannières sont déposées au sanctuaire de Marie, et chacun se retire, emportant des impressions, plein le cœur.

Le soleil descend rapidement, l'ombre des monts s'allonge dans la vallée, c'est la nuit: Non, c'est un jour nouveau! Partout, au front des maisons, au sommet des tours et des clochers, le long de la terrasse de la chapelle, aux branches des arbres qui bordent l'avenue de la grotte, de longues traînées de feu se dessinent; les pèlerins descendent de Lourdes, tous un cierge allumé à la main, une rivière de feu semble couler jusques à la grotte.

Du haut de la terrasse de la chapelle, on ne voit plus le sol de la chaussée qui précède la grotte: du feu, du feu partout, des étoiles partout, des étoiles qui se meuvent, qui montent, qui descendent, qui disparaissent et reparaissent tour à tour aux arbres du sentier, qui se reflètent et scintillent dans les flois bruyants du Gave. Quels feux! quelle splendeur! quel spectacle éloquent et grandiose!

Le gros de la foule s'arrête surtout devant la grotte, priant et chantant l'ave *Maris stella*, et des cantiques qui se terminent toujours par une prière pour la France.

A neuf heures, je vois se dirigeant vers la grotte, un groupe assez nombreux d'hommes et de dames. Ils ont tous un sacré cœur sur la poitrine, un cierge allumé à la main. Ce sont quelques-uns de nos nouveaux pontificaux, reste de la fière légion de Patay. Ils chantent l'ave *Maris stella* et chaque strophe est suivie du refrain d'un cantique à Marie:

Et nous enfants de la Vendée, pour te servir nous serons là
Et nous enfants de la Vendée, pour te garder nous serons là.

Quelques cris de vive la Vendée se font entendre, mais ils répondent:

Criez vive Marie, vive la France.

Et de toute part on répète:

Vive Marie, vive la France.

Ne pouvant percer les rangs pressés des fidèles, et arriver à la grotte, ils remontent et vont continuer leurs chants dans la grande chapelle.

Le chant terminé, ils s'agenouillent. Une dame récite le chapelet, la voix grave des hommes répond, puis la prière du soir, un dernier cantique pour la France et le groupe a repris le chemin de Lourdes.

Cependant, la grotte est encore entourée de fidèles, un prêtre, à la parole entraînant, parle de Marie et de la France, puis on récite le rosaire. Il est tard; lentement et comme à regret, des groupes se détachent et remontent à Lourdes. Plusieurs attendent l'heure de minuit, signal de nouvelles messes et de nouvelles prières, et pendant quelques heures encore, les lumières brillent et s'agitent dans la nuit sombre.

*Un pèlerin du Lot, à Lourdes,
G. D'ART.*

INFORMATIONS

Le prince Napoléon a adressé de Prangins la lettre suivante au procureur général de la République:

Chalet de Prangins, 14 octobre 1872.

Monsieur le procureur général,
Je suis citoyen français, aucune loi d'exil ne m'a frappé.

J'ai l'entière jouissance de mes droits civils et politiques, je suis membre du conseil général de la Corse.

Je suis venu en France pour pourvoir à l'éducation de mes fils, j'étais porteur d'un passeport régulier.

Cependant, au mépris de la loi de la liberté individuelle, j'ai été sommé, en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur, signé, par le ministre, par M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat, de quitter immédiatement le territoire français.

Sur mon refus formel d'obéir, j'ai été mis en état d'arrestation par M. Clément, commissaire de police, sous les ordres de M. Pétiot, chef du cabinet de M. le préfet de police.

J'ai protesté en vain contre l'illégalité de cette arrestation opérée sans droit, en dehors de toutes les formes prescrites, par des agents sans qualité.

J'ai demandé vainement à ceux qui m'arrêtaient la représentation d'un mandat quelconque, l'indication du crime ou du délit dont j'étais inculpé.

En vain j'ai insisté pour être conduit devant un juge civil ou militaire.

L'emploi de la force a été la seule réponse faite à mes protestations, à ma résistance.

J'ai été appréhendé au corps par les gendarmes, et conduit sous escorte à la frontière.

J'ai toujours pensé, monsieur le procureur général, que le recours à la loi du pays était le moyen le plus efficace pour réprimer les excès et les violences du pouvoir.

Je viens donc me placer avec confiance sous la protection de cette loi et porter plainte entre vos mains contre MM. Lefranc, ministre de l'intérieur; Renault, préfet de police; Pétiot, chef du cabinet de M. le préfet de police; et Clément, commissaire de police, coupables d'attentat à la liberté de ma personne, crime prévu et puni par les articles 114 et suivants du Code pénal.

Je déclare me porter partie civile, sous réserve, dans le cas où il ne serait pas donné lieu à ma plainte, d'exercer mon action devant les tribunaux compétents.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

NAPOLEON (Jérôme.)

Chronique locale

et méridionale.

Une adjudication de travaux d'imprimerie a eu lieu hier à la Préfecture.

Le total des mises à prix était de 92 fr.

Les travaux ont été adjugés à..... 44

Economie..... 48 fr.

Par arrêté préfectoral en date du 18 octobre, les électeurs du canton de Catus sont convoqués pour le dimanche 17 novembre prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. de Valon, décédé.

Nous insérons la lettre suivante adressée à M. Pierre Dufour, candidat au Conseil général:

Cahors, ce 21 octobre 1872.

Mon cher parent,

Je vous autorise à démentir de la façon la plus formelle par la voie de la presse, toute espèce de candidature de ma part au Conseil général du Lot, pour le canton Sud de la ville de Cahors.

Veillez agréer, mon cher parent, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

François Dufour, avocat,
ancien conseiller de Préfecture.

On nous communique la note suivante, sur M. Nadal, dont nous avons annoncé la mort dans notre précédent numéro:

Le canton de Montcuq vient de faire une perte considérable en la personne de M. Auguste Nadal, notaire et maire de Valprionde, décédé le 15 octobre en sa maison du Trépoudou. Quoique atteint depuis quelque temps d'une maladie cruelle qui le minait intérieurement, il ne croyait pas et ses amis ne croyaient pas plus que lui, que sa fin dût être si prochaine. Dans la matinée du 15, comme il allait toujours s'affaiblissant il communia en viatique avec les sentiments de la foi la plus vive; quelques heures après, il recevait l'extrême-onction et répondait lui-même aux prières de l'église. Le soir du même jour, calme et résigné, il rendait son âme à Dieu entre les bras d'une épouse désolée et d'un fils inconsolable.

La foule nombreuse et recueillie qui se pressait à ses funérailles dans l'église de Lasbouygues, la tristesse empreinte sur sur tous les visages, les soupirs à peine étouffés, les sanglots mal comprimés qui se mêlaient de temps à autre aux chants de l'office divin, étaient la plus éloquente oraison funèbre. Chacun sentait qu'il perdait en lui un sage conseiller, un bienfaiteur généreux ou un ami dévoué.

Les conseillers municipaux de Valprionde se faisaient remarquer dans le cortège par des marques non équivoques d'une profonde affliction. Ils étaient venus en corps, portant la bannière funéraire de la paroisse. C'était un dernier hommage qu'ils avaient voulu rendre à celui qu'ils avaient unanimement placé à leur tête comme maire de la commune. Le défunt était bien digne de ce choix et de ces hommages. M. Nadal était un homme d'un esprit droit, d'une intelligence distinguée, exercée par la longue pratique des affaires.

Mais ce qui plaisait surtout en lui, c'était les nobles qualités du cœur. On peut dire que la

bonté, la générosité, le dévouement, formaient comme le fond de cette riche nature. Honnête homme et bon chrétien (le premier ne saurait subsister longtemps sans le second), il n'était pas de ceux qui cachent leur sentiments religieux par la crainte de l'opinion, ou en font parade par une vaine ostentation ou par les honteux calculs d'un intérêt coupable. Il agissait parce qu'il croyait. Il pratiquait sa religion, simplement, sans respect humain et sans fanfanterie, par conviction, par devoir et parce qu'il trouvait en elle un besoin de son cœur, sa force et sa consolation.

Ces précieuses qualités, lui avaient gagné l'estime et l'affection générale. Il jouissait de la considération et de la confiance publiques.

On regrettera longtemps dans le pays, la perte de cet homme de cœur. Puisse son jeune fils se montrer digne de succéder à un tel père. Il ne le fera jamais oublier; mais pour le remplacer il n'a qu'à suivre ses exemples, et à s'inspirer du souvenir, toujours vivant des qualités et vertus paternelles.

Après quelques hésitations, le Lot, qui, pendant deux jours, avait menacé les riverains d'invasion, vient enfin de rentrer dans son lit. Puisse-t-il y dormir longtemps sans secousses!

Au surplus, nous qui l'avons vu à sa source, nous avons peine à prendre au sérieux ses incartades, qui se donnerait, à Mende, de ces velléités de révolte de la part de ce petit cours d'eau que nous avons si souvent passé à pied sec?

A 900 mètres au dessus du niveau de la mer, sur le penchant septentrional du Mont Lozère, figurez-vous, sur un espace de quelques ares de terre, d'imperceptibles suintements à peine assez abondants pour détremper le sol, et qui vont s'accroissant, à mesure qu'on se rapproche du pied de la montagne.

Ces quelques gouttes d'eau se réunissent dans la vallée de Bleymard et prennent fastueusement le nom de notre charmante rivière.

Pendant dix kilomètres, ce n'est qu'un filet d'eau insignifiant; mais à Bagnols-les-Bains, le Lot reçoit un ruisseau qui le noie dans ses eaux beaucoup plus importantes que les siennes. A partir de ce moment, chaque versant des montagnes voisines lui fournit son tribut et, à Mende, sa largeur moyenne est d'environ dix mètres.

Ce n'est que bien plus loin, que le Lot prend quelque importance. Mais alors de ces quelques litres d'eau qui forment son cours au pied du Mont Lozère il ne reste plus une goutte et son nom seul traverse les départements voisins pour arriver jusqu'à nous.

Dernières nouvelles

M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. La Rochette, député une lettre que nous publierons dans notre prochain numéro.

Bourse de Paris.

Paris, 19 octobre 1872, soir.

Rente 3 p. %	52.75
4 1/2 p. %	75.50
5 p. % Emprunt ancien	83.90
5 p. % Emprunt nouveau	86.75

Pour la chronique locale: A. Layton

ETUDE

de M^e Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE.

Adjudication à suite de surenchère fixée au neuf novembre prochain.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Anglade, huissier à Limogne, en date du 6 juillet dernier, en forme, dénoncé et transcrit avec acte de dénonciation.

M. Armand d'Azemard, propriétaire à Limogne, constituant M^e Léon Talou, pour avoué,

A fait procéder, sur la tête et au préjudice de Pierre Ferry, facteur rural, domicilié à Limogne, A la saisie immobilière des biens ci-après désignés:

Article unique.

Une maison, sise au chef-lieu de la commune de Limogne, tenant à cour de Teyssède, maison Recuse et rue publique. — Elle est composée d'un rez-de-chaussée, premier étage et galetas. Avec cette maison, sont saisis et seront vendus une petite bâtisse et patus situés entre la maison et celle de Recuse. La maison est bâtie en pierre moëllon, couverte en briques canelées. Au rez-de-chaussée se trouvent deux portes de magasin, une porte d'entrée ordinaire et une croisée. Au premier étage, deux croisées d'un côté, et de l'autre une seule. Au galetas une ouverture donnant sur le petit patus. La petite bâtisse n'a qu'un rez-de-chaussée; elle est couverte en briques crénelées, et a deux portes,

ont l'une sur la voie publique, l'autre sur le petit patus.

Cette maison et dépendances sont portées à la matrice cadastrale de Limogne, sous le numéro 449 P, section A, du plan cadastral, pour une contenance de soixante-dix centiares; le sol est de première classe, la maison de troisième classe; et le tout est porté pour un revenu de quinze francs, cinquante-deux centimes.

(A la matrice cadastrale, le sol de la maison est porté jardin.)

Cet immeuble avec ses dépendances, a été adjugé à l'audience du 14 octobre courant, au prix de trois mille sept cent quatre-vingt francs, en faveur du sieur Jean Recuse, propriétaire et chaudonnier, demeurant à Limogne.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-neuf octobre courant, vu et dûment dénoncé, M. Jean Baptiste-Florentin Vinel, pharmacien, demeurant à Cahors, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil, pour son avoué, a déclaré faire la surenchère du sixième, et a porté le prix à la somme de quatre mille quatre cent vingt francs, en sus des charges.

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication de l'immeuble ci-dessus, le **neuf novembre prochain** à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville sur la mise à prix de quatre mille quatre cent vingt francs, en sus des charges, ci..... 4,420

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme:

Cahors, le vingt-un octobre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré, à Cahors, le octobre mil huit cent soixante-douze F^o C^o reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé: GISBERT.

ETUDE

de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE DE BIENS

DÉPENDANT DE FAILLITE.

Adjudication sur enchère fixée au neuf novembre prochain.

On fait savoir à qui il appartiendra que, suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Cahors, en date du 10 mai mil huit cent soixante-douze, en forme, M. Honoré Drouilles, employé à Cahors, a été nommé syndic à la faillite du sieur Jean Clerc, père, marchand de chaussures à Praysac, à suite de la vérification des créances, les créanciers s'étant constitués en état d'union.

Par requête présentée à M. le juge-commissaire de ladite faillite, le syndic a demandé à être autorisé à faire vendre les biens immeubles dépendants de cette faillite; par ordonnance du juge-commissaire en date du quatorze septembre courant, le syndic fut autorisé à poursuivre cette vente.

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du seize septembre courant, rendu sur requête, la vente fut ordonnée devant M. Dupuy, juge.

Désignation des biens à vendre.

Formation des lots. — Mises à prix.

Article unique.

Une maison et sol de maison situés à Praysac, place d'Istrie, d'une contenance, le sol, de quatre-vingt-dix centiares, de première classe, et d'un revenu de quatre-vingt centimes, et la maison d'un revenu de cinquante francs, portés à la matrice cadastrale de la commune de Praysac sous le numéro 1231, section E, confrontant du nord, avec Lavergne, du midi, avec Pierre Lafon, et du couchant à Pierre Berrié, limonadier.

L'adjudication de cette maison a eu lieu le quatorze octobre courant, au prix de mille dix francs, en faveur de M. Jean-Baptiste Bergerol pharmacien à Cahors.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, ledit jour quatorze octobre, courant, et dûment dénoncé à M^e Talou avoué du poursuivant la vente et de l'adjudicataire, la dame Rose Bousquet veuve de M. Bel, sans profession, demeurant dans la commune d'Anglars-Juillac, a fait la surenchère autorisée par l'article 573 du code de commerce et a porté le prix à onze cent quatre-vingt francs.

En conséquence, la nouvelle adjudication de ladite maison sera faite le **neuf novembre prochain** à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de onze cent quatre-vingt francs, en sus des charges, ci... 1180

M^e Scipion Delbreil, a été constitué avoué dans ladite surenchère, par ladite dame veuve Bel.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme:

Cahors, le vingt-un octobre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent soixante-douze, F^o C^o reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé: GISBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

En Vente, au premier jour, chez tous les libraires du département

XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.

(Légende Quercinoise)

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

25 centimes.

TRÈS INCESSAMMENT, OUVERTURE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A Cahors, rue de la Mairie, maison Nouyrit.

M. Gustave KOLB, père

Photographe à Strasbourg,

ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public que, d'ici à quelques jours, il pourra satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

AU PETIT SAINT-THOMAS

PARIS, 27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER, ainsi que des OPERATIONS CONSIDÉRABLES et EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'il ont traitées pour cette saison.

Les prix de vente sont rigoureusement les mêmes qu'à Paris.

REPRÉSENTANT: M. PETIT, boulevard Nord, à Cahors.

ÉTOFFES DE FANTAISIE, LAINAGES INDIENNE ET JACONS, BLANC DE PHE, MOUSSELINES IMPRIMÉES, BLANC DE COTON, PARIS, ÉTOFFES POUR MEUBLES, BONNETERIE, GANTERIE, CHEMISES, CRAVATES ET FOUILLARDS, LITTÉRIE, TROUSSEUX & LAYETTES.

SOIERIES LINES ET FACONNÉS, CACHEMIRE FRANÇAIS, CACHEMIRE DE LINDE, DENTELLES, CONFÉCTIONS POUR DAMES, ET POUR ENFANTS, LANGERIE ET FOURNURES, DRAPERIE, MERCIERIE, PASSEMENTERIE, ROBES, CORBEILLE DE MARIAGE.

ENVOIS FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

AVIS IMPORTANT

LA MAISON JEAN-VINCENT BULLY

Croit nécessaire d'informer le public qu'il existe, venant de Genève, une contrefaçon d'extérieure identique à son Vêtement de Tourneville.

Cette imitation frauduleuse est vendue en France, comme de provenance véritable, par des Placiers et des Colporteurs, qui offrent, à prix réduit, aux détaillants souvent trop crédules.

Malgré de nombreuses saisies, faites en diverses localités, on n'a pas dû assurément atteindre tous les coupables; aussi les Consommateurs devront-ils se tenir sur leurs gardes ainsi que les marchands eux-mêmes pour ne pas être victimes de cette inqualifiable tromperie, déferée déjà aux tribunaux.

Pour toute sûreté, les détaillants sont invités à s'adresser directement à la Maison

JEAN-VINCENT BULLY
67, Rue Montorgueil, à Paris.

A. BERGON ET Cie

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits

SAVOIR: Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS AUX MARCHANDS DE BOIS.

A VENDRE

LA COUPE D'UNE GARENNE, ESSENCE BOIS DE CHÊNE.

Cette Coupe occupe une superficie d'environ dix hectares. La majeure partie se compose de bois de Chauffage (Rondin), il s'y trouve également des arbres qu'on peut utiliser pour rayons de roues de charrettes. Le bois à couper est âgé de 20 ans. Pour traiter du prix et des conditions, s'adresser à M. Monnayon, père, au château de la Ferrère, commune de Sérignac, canton de Puy-l'Évêque (Lot), ou à M. Marc Monnayon, percepteur à St-Maire, canton de Montcuq.

Cette Garenne est à portée du chemin vicinal de Tournou à Sérignac, très rapproché de la route où on aboutit facilement.

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur: CLERY-MALIGE

DIXIÈME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872:

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse: 15 reçus. — 3 en Notariat: tous reçus.

Prix de l'enseignement:

COURS ORDINAIRES. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le 1^{er} mars suivant.

FORAINT. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois après.

LEÇONS PARTICULIÈRES. — Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

LANDREVIE

Carrossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nombreux clients qu'il transfère ses ateliers de carrosserie: boulevard Sud, maison Ségol.

A VENDRE

UN BEAU PHAÉTON

Roue à patte double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Esendier, carrossier, galerie de Footenille, à Cahors.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

NEURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NEURALGIQUES DU D^r GRONIER

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS